



RESPONSE TO COVID - 19

Due to the outbreak of COVID-19, RCMP Detachments across Alberta are modifying service delivery at front counters and restricting access to our public spaces.

EFFECTIVE IMMEDIATELY

- In order to prioritize essential policing services, and reduce unnecessary personal contact, please call _____ - _____ - _____ to speak directly with an RCMP employee.
- If assistance can be provided to you over the phone, an employee or officer will do so.
- If your request requires personal contact with an officer, an employee will meet with you shortly.
- For the safety of all, you may be asked to wear a mask while in the Detachment.
- If you need officer assistance, and believe you may be ill, please let us know when you make the call so our officers can be prepared ahead of time.
- Don't be alarmed if you see employee's wearing extra protection.
- Fingerprinting for Criminal Record Checks will only be done in exceptional circumstances. Non-urgent fingerprinting and Criminal Record Checks will be available at a later date.

Our Operational Communications Centres are open and fully functioning for emergency calls.

PLEASE ONLY DIAL 911 IN AN EMERGENCY.



MESURES CONCERNANT LA COVID-19

En raison de l'épidémie de la COVID-19, les détachements de la GRC en Alberta modifient la prestation de services aux réceptions et limitent l'accès à leurs espaces publics.

DÈS MAINTENANT

- Afin d'établir un ordre de priorité pour les services essentiels de police et de réduire les contacts personnels inutiles, veuillez appeler au _____ - _____ - _____ pour parler directement à un employé de la GRC.
- S'il est possible de vous aider au téléphone, un employé ou un agent le fera.
- Si votre demande nécessite une rencontre avec un agent, un employé vous rencontrera sous peu.
- Pour la sécurité de tout le monde, il se pourrait qu'on vous demande de porter un masque pendant que vous êtes au détachement.
- Si vous avez besoin de l'aide d'un agent et qu'il est possible que vous soyez malade, veuillez nous l'indiquer au moment de l'appel de façon à ce que nos agents puissent se préparer à l'avance.
- Ne soyez pas inquiet si vous voyez nos employés avec une protection supplémentaire.
- On ne prendra des empreintes digitales pour la vérification du casier judiciaire que dans des circonstances exceptionnelles. La prise d'empreintes digitales et la vérification du casier judiciaire qui ne sont pas urgentes pourront être réalisées à une date ultérieure.

Nos stations de transmissions opérationnelles sont ouvertes et elles sont entièrement fonctionnelles pour les appels d'urgence.

VEUILLEZ NE COMPOSER LE 911 QU'EN CAS D'URGENCE.

